



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°252/2023

RUN AND BIKE

Samedi 02 Décembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUCHY LES MINES,

Vu le Code des Communes, Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la Commune,

Considérant l'organisation d'un Run and Bike qui se déroulera le de 13h00 à 17h00, manifestation organisée par le comité des sports de la commune de Auchy-les-Mines et la municipalité de Haisnes.

Vu l'article R417-10, R417-11 et R417-12 du Code de la Route.

Course Vélo et course à pied sur plusieurs communes avec un départ à 14h00 Salle Georges Brassens commune de HAISNES et une arrivée à 17h00 complexe sportif rue de Douai à Auchy-les-Mines.

ARRETE :

Article 1 :

La circulation de tout véhicule se fera dans le sens normal de circulation à la vitesse réglementée et pourra être interrompue le temps du passage des coureurs.

Article 2 :

Tout véhicule présent sur les trottoirs et gênant l'évolution du parcours, pourra faire l'objet d'une contravention et d'une mise en fourrière selon l'Article **R417-10** du code de la route.

Article 3 :

Présence de 9 signaleurs sur Auchy-les-Mines :

- 2 rue de Douai (traversée Route)
- 2 rue de Vermelles,
- 1 rue Raoul Briquet (intersection chemin vert)
- 1 Boulevard de la Fosse intersection Boulevard d'Auchy
- 2 chemin Cavalier route de Cuinchy
- 1 Route de Vermelles intersection Chemin Cavalier

Ces derniers seront munis de chasubles

Les participants du Run and Bike emprunteront les rues suivantes sur la commune de Auchy-les-Mines :

- Chemin Vert
- Rue Raoul Briquet
- Place Germinal
- Parc Germinal
- Sortie du parc parking complexe
- Traversée rue de Douai vers le Chemin Cavalier
- Traversée rue de Vermelles vers le chemin Cavalier
- Chemin Cavalier Jusque route Cuinchy
- Demi-tour intersection Cavalier/Cuinchy

- Chemin Cavalier vers la route de Vermelles
- Demi-tour intersection Cavalier/Vermelles
- Traversée de la rue de Vermelles vers le chemin Cavalier
- Traversée de la rue de Douai

Arrivée parking Complexe Sportif d'Auchy-les-Mines

Article 4 –

- Le Commissaire Divisionnaire MADEC du Commissariat de Béthune,
 - Le Major Hervé ÉVRARD du Commissariat d'AUCHY les MINES,
 - La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
- est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- Le Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
 - Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
 - Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens.

Fait à AUCHY les MINES, le Vendredi 09 Novembre 2023


Monsieur le Maire
Jean-Michel LEGRAND.